













## MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ)

Présenté à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°165 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions



Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°165

### MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC

présenté à la

Commission des transports et de l'environnement

8 février 2018

#### TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1. QUI SOMMES-NOUS ?	5
2. VERS UN PROGRAMME DE FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER	6
2.1. ÉTABLIR LES BALISES DES INTERVENTIONS DES USAGERS DE LA ROUTE LORS D'ACCIDENTS	6
2.2. UNE FORMATION COMPOSÉE DE MODULES D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉS AU CONTEXTE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE	7
2.3. UNE FORMATION POUR LES CONDUCTEURS DITS VULNÉRABLES	7
2.4. ESTIMATION DE LA DURÉE ET DES TARIFS DE LA FORMATION	7
2.5. ÉVALUATION DES PARTICIPANTS	8
2.6. UNE FORMATION UTILE ET ADÉQUATE GRÂCE À L'EXPERTISE CONCERTÉE DE PLUSIEURS ORGANISMES DE LA GESTION DU RÉSEAU ROUTIER ET DES REPRÉSENTANTS DU DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SECOURS ROUTIERS .	8
2.7. L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ), UN ORGANISME AUX IDÉES NOVATRICES, À LA VOLONTÉ FÉDÉRATIVE ET À L'ESPRIT COLLABORATIF	9
RECOMMANDATIONS 1, 2 ET 3	9
3. INTÉGRER LE PROGRAMME DE FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTII AU PROCESSUS D'OBTENTION ET DE RENOUVELLEMENT DES PERMIS DE CONDUIRE	
3.1. DES INITIATIVES DANS LE MONDE	. 12
RECOMMANDATIONS 4, 5, 6 ET 7	13
3.2. RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES	14
RECOMMANDATION 8	14
3.3. UN PROJET PILOTE DE SIX ANS	. 15
RECOMMANDATION 9	15
4. AJOUTER DES ÉQUIPEMENTS DE VISIBILITÉ OBLIGATOIRES POUR LES CYCLISTE LES CYCLOMOTORISTES ET LES AUTOMOBILISTES	ES, 16
RECOMMANDATION 10	16
5. CONCLUSION	17
RÉFÉRENCES	18

## Mémoire de l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) sur la sécurité routière au Québec

« Quel usager de la route n'a jamais été témoin d'un accident ou ne s'est jamais trouvé sur les lieux d'un accident avant l'arrivée des secours ? Dans ces situations, chacun d'entre nous ne peut qu'être interpelé par plusieurs questionnements :

- *Dois-je porter secours ou assistance?*
- Suis-je en sécurité si je m'arrête ou si j'interviens?
- Suis-je suffisamment formé ou outillé pour poser les premiers gestes ?
- *Etc.*

Tandis que certains auront choisi de passer leur chemin, d'autres auront composé le 911, ou encore, auront porté assistance aux personnes impliquées. Que l'on soit piéton, cycliste, cyclomotoriste, automobiliste ou conducteur de tout autre véhicule, chacun, peu importe ses capacités, est le premier maillon de la chaîne des secours. Son rôle est déterminant dans la finalité de cette chaîne, qui demeure pour tous les accidentés de la route, les meilleures conditions de réadaptation possibles.

Ces conditions gagnantes sont à la portée de chacun d'entre nous grâce à des actions simples de prévention et de formation en secourisme, la reconnaissance des situations d'urgence, le déclenchement rapide des services de secours, ou encore, la pratique des premiers soins selon ses compétences, ses capacités et la sécurité des lieux.

Cependant, trop peu d'usagers de la route sont suffisamment formés et outillés pour intervenir, adéquatement, dans le contexte spécifique du milieu routier, augmenter la sécurité sur les lieux d'un accident, réduire la gravité des blessures et des traumatismes, et ainsi, accroître les chances de réadaptation des accidentés de la route.

Pour améliorer la sécurité routière, plusieurs initiatives à travers le monde témoignent du souci de former les détenteurs de permis de conduire aux premiers secours. Dans tous les cas répertoriés, il s'agissait d'introduire l'obligation de suivre une formation de secourisme général dans le processus d'obtention des permis de conduire. Cependant, une formation de secourisme général est-elle vraiment pertinente en milieu routier lorsqu'on sait que celui-ci comporte son lot de spécificités, qui ne sont pas présentées dans un cours général, ni pratiquées dans l'aisance d'une salle de formation ?

Le Québec peut faire mieux et plus pour la sécurité routière avec l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) qui travaille actuellement à développer un programme de formation de secourisme en milieu routier. Son contenu intègre des notions d'enseignement général et spécifique à la circulation routière, ainsi que des techniques adaptées à ce contexte particulier.

Dans un contexte où santé et sécurité routière sont intimement lié, l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) vous présente ses recommandations pour la création d'une formation de premiers secours en milieu routier, son intégration dans le

processus d'obtention et de renouvellement des permis de conduire, et l'ajout d'équipements de visibilité obligatoires à bord des véhicules de promenade. »

#### **CONTACT**

Mélanie Waldhart, directrice de projets et premier répondant Cédric Rivière, directeur et premier répondant Ronald Paquette, directeur des opérations et technicien ambulancier paramedic

Association des Premiers Répondants du Québec 514 922-6332 – premiersrepondants@outlook.com www.premiersrepondants.ca

#### 1. Qui sommes-nous?

L'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) a été créée en 2015 pour concourir à des milieux de vie plus sécuritaires avec des actions concrètes dans le domaine des premiers secours médicaux. Sa création est une initiative de quatre professionnels de la santé pour conscientiser et sensibiliser le grand public à l'importance d'acquérir des connaissances en secourisme.

#### Ses missions sont:

- développer des programmes de formation et des projets dans le domaine des secours;
- dispenser des formations de secourisme ;
- promouvoir auprès des municipalités l'importance d'implanter des services de premiers répondants pour un secours médical rapide et efficace ;
- mettre en place et gérer des services de premiers répondants ;
- apporter et fournir de l'aide médicale d'urgence aux communautés ;
- organiser des activités et événements pour les membres et les premiers répondants du Québec;
- offrir des services de premiers répondants pour des événements ;
- regrouper des personnes intéressées par le secours médical.

Actuellement composé d'une cinquantaine de personnes d'action et de passion - paramédics, infirmiers/ères, premiers répondants, secouristes et autres professionnels du domaine de la santé - toutes les personnes formées et ayant à cœur l'entraide peuvent devenir membre de l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) et concourir à l'offre de services proposée, participer aux activités de formation, à la mise en place des projets et des programmes de formation.

## 2. VERS UN PROGRAMME DE FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER

Plusieurs formations de secourisme général et spécialisé ont été développées pour former la population aux techniques de réanimation cardiorespiratoire et de premiers soins. Ces formations sont régies par divers organismes, pour lesquels des instructeurs et des formateurs indépendants ou corporatifs, dispensent les cours au grand public.

Parmi les formations de secourisme dites spécialisées, la plus connue est certainement celle dédiée aux secouristes en milieu de travail, prévue au *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* dans la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, et dont l'organisme responsable de son application est la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail. D'autres formations spécialisées existent pour intervenir dans des contextes spécifiques, dont le sauvetage aquatique et maritime, les premiers secours en milieu sauvage et éloigné, ou encore les urgences en garderie ou reliées à la petite enfance. Or, aucune formation de secourisme spécialisée, pour le grand public, ne concerne le contexte spécifique du milieu routier, pourtant emprunté, chaque jour, par de nombreuses personnes.

Le réseau routier est donc un lieu où nous passons une grande partie de notre temps, ce qui multiplie les potentialités d'être témoin d'accidents de la route. Que ce soit pour se rendre au travail, mener les enfants à la garderie ou l'école, se rendre à l'épicerie, visiter la famille et les amis, en voiture, en vélo ou en transport en commun, pour des petits ou des grands trajets, les déplacements routiers font partie de notre quotidien.

Les principes appris lors des formations de secourisme général ne sont pas toujours applicables au contexte spécifique des accidents de la route en raison de plusieurs facteurs dont la diversité des véhicules et des usagers impliqués (camion, voiture, autobus, moto, vélo, etc.), la multiplicité des personnes impliquées, la géographie des lieux et leurs dangers inhérents, les conditions météorologiques, les mécanismes des lésions, les types d'impacts, etc.

Grâce à un programme de formation de secourisme en milieu routier avec des notions d'enseignement général et spécifique à la circulation routière, ainsi que des techniques adaptées à ce contexte particulier, les détenteurs d'un permis de conduire seraient outillés en cas d'accident, à la fois pour leur propre sécurité et celle des autres usagers de la route, mais aussi pour faciliter l'intervention des professionnels du secours routiers et réunir des conditions gagnantes pour le rétablissement des accidentés de la route.

## 2.1. ÉTABLIR LES BALISES DES INTERVENTIONS DES USAGERS DE LA ROUTE LORS D'ACCIDENTS

En plus d'inculquer des techniques de secourisme spécifiques qui réduiront le taux de mortalité et augmenteront le niveau de rétablissement des accidentés de la route, une telle formation établira des directives pour les interventions des usagers de la route qui s'effectuent, actuellement, sur une base volontaire en fonction du jugement de chacun, et parfois au détriment de leur propre sécurité et d'une intervention rapide et efficiente des professionnels en secours routiers.

## 2.2. UNE FORMATION COMPOSÉE DE MODULES D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉS AU CONTEXTE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Le programme de formation de secourisme en milieu routier, actuellement en développement par l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ), est composé de plusieurs modules de formation, dits obligatoires, des modules de perfectionnement, dits non obligatoires, pour les conducteurs qui souhaitent acquérir davantage de connaissance et de pratique, ainsi qu'un programme de formation restreint aux notions de protection et d'alerte pour les conducteurs dits vulnérables.

Parmi les modules de formation, dits obligatoires, soulignons l'enseignement de notions sur :

- le rôle de l'usager de la route ;
- la sécurité des lieux d'un accident comprenant notamment l'approche du site, l'approche des véhicules et des personnes impliqués ;
- l'arrêt sécuritaire pour porter secours et/ou assistance ;
- la circulation aux abords d'un accident de la route ;
- les facteurs accidentogènes ;
- la réanimation cardiorespiratoire et les premiers soins, spécifiques et adaptés au contexte du milieu routier, les types d'impacts, les mécanismes des lésions, les polytraumatismes, les immobilisations, l'assistance psychologique, etc;
- les situations particulières, telles que les accidents routiers sur des voies ferrées, les véhicules submergés, les véhicules en feu, etc.

#### 2.3. Une formation pour les conducteurs dits vulnérables

Pour les conducteurs dits vulnérables tels que les personnes âgées et les personnes présentant certains handicaps, le programme de formation initiale ne pourra pas s'appliquer. Cependant, des actions à leur portée sont toutes aussi importantes et peuvent faire la différence. C'est pourquoi, le programme de formation de l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) comporte un cours, de plus courte durée et restreint aux notions de protection et d'alerte, spécifiquement adapté à ces conducteurs.

#### 2.4. ESTIMATION DE LA DURÉE ET DES TARIFS DE LA FORMATION

L'enseignement et la pratique des modules de la formation initiale, dits obligatoires, sont estimés à 16 h. Le tarif de cette formation est estimé à 125 \$ par participant. La formation initiale s'adresse à tous ceux qui souhaitent obtenir un permis de conduire.

Le programme de formation prévoit une recertification des détenteurs de permis de conduire qui détiennent déjà la formation initiale tous les trois ans. La durée de la recertification est estimée à 8 h pour un tarif de 65 \$ par participant. L'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) prévoit également qu'il n'est pas obligatoire de suivre la formation de recertification si les conducteurs estiment leurs connaissances suffisantes pour réussir l'examen de recertification.

Selon la thématique, la durée des modules de perfectionnement est estimée de 2 h à 4 h pour un tarif de 25 \$ à 45 \$ par participant.

L'enseignement et la pratique de la formation pour les conducteurs, dits vulnérables, sont estimées à 4 h pour un tarif de 45 \$ par participant.

#### 2.5. ÉVALUATION DES PARTICIPANTS

Tous les modules de formation sont composés d'une partie théorique et d'une partie pratique que les participants devront réussir avec une note de passage minimum de 70 % chacune et de minimum 90 % de compréhension.

La compréhension est évaluée en regard du raisonnement des participants sur les questions auxquelles ils n'auront pas su répondre ou auront fourni une réponse erronée.

## 2.6. UNE FORMATION UTILE ET ADÉQUATE GRÂCE À L'EXPERTISE CONCERTÉE DE PLUSIEURS ORGANISMES DE LA GESTION DU RÉSEAU ROUTIER ET DES REPRÉSENTANTS DU DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SECOURS ROUTIERS

Les accidents de la route impliquent la mobilisation de plusieurs intervenants dont les rôles et les domaines de compétences sont complémentaires. L'intervention des usagers de la route, à titre de premier maillon de la chaîne des secours, et formés au secourisme en milieu routier, fera donc partie du déroulement existant des opérations. Il est ainsi, indispensable que le programme de formation de secourisme en milieu routier et son contenu recueillent l'intérêt et la faveur de ces différents intervenants.

C'est pourquoi, l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) attache une grande importance à l'acceptabilité du programme et l'approbation de son contenu par plusieurs partenaires qui auront, chacun, l'opportunité d'enrichir la formation de leur expertise. Il s'agit de concevoir une formation utile et adéquate grâce à l'expertise concertée de plusieurs organismes responsables de la gestion du réseau routier et des représentants du domaine de la santé et des secours routiers dont :

- la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

- le ministère de la Santé et des Services sociaux par sa direction médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence ;
- la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC;
- un représentant par domaine professionnel de terrain en secours routiers, soit un technicien ambulancier-paramédic, un premier répondant, un policier et un pompier.

## 2.7. L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ), UN ORGANISME AUX IDÉES NOVATRICES, À LA VOLONTÉ FÉDÉRATIVE ET À L'ESPRIT COLLABORATIF

Au Québec, les formations de secourisme sont développées et régies par des organismes tels que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail, Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, la Croix-Rouge canadienne, ou encore, la Société de sauvetage du Québec. Ce sont des instructeurs et des formateurs indépendants ou corporatifs qui dispensent les cours au grand public selon les normes de chacun de ces organismes. Il existe une certaine segmentation de l'offre et un certain manque de transversalité dans la reconnaissance des acquis des différentes formations de secourisme.

Forte de sa volonté fédérative et de ses idées novatrices pour développer des programmes de formations et des projets dans le domaine des secours, l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) est un organisme de premier choix pour donner naissance à un programme de secourisme en milieu routier. Elle dispose des ressources humaines multidisciplinaires qui se spécialisent dans le développement d'actions concrètes pour concourir à des milieux de vie plus sécuritaire. Dans un esprit collaboratif, son réseau de membres aux compétences variées et aux multiples talents permet d'actionner des leviers de réussite pour la réalisation des projets.

À l'instar de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail pour le programme de secourisme en milieu du travail, l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) est volontaire pour coordonner le développement, gérer et administrer le programme de formation de secourisme en milieu routier qu'elle développe.

#### RECOMMANDATION 1

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE DE SOUTENIR LA CRÉATION D'UNE FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER PAR LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE SON PROGRAMME DE FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER.

#### RECOMMANDATION 2

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE D'ÊTRE MANDATÉE OFFICIELLEMENT POUR COORDONNER LA FINALISATION DU DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER GRÂCE À L'EXPERTISE CONCERTÉE DE PLUSIEURS ORGANISMES ET INTERVENANTS.

#### **RECOMMANDATION 3**

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE D'ÊTRE MANDATÉE PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC POUR ADMINISTRER ET DISPENSER LE PROGRAMME À TRAVERS LA PROVINCE DU QUÉBEC SELON LES NORMES QUI SERONT ÉTABLIES.

# 3. Intégrer le programme de formation de secourisme en milieu routier au processus d'obtention et de renouvellement des permis de conduire

Malheureusement, trop peu de québécois sont formés aux premiers secours. Au Québec, seulement 5 à 8 % de la population est formée en premiers soins. De ce nombre, on estime que 2 à 3 % vont être aptes à donner des premiers soins en cas de besoin parce que les autres ne se souviennent tout simplement plus comment faire. C'est très peu, si on compare à une ville comme Seattle où 98% de la population a suivi des cours de premiers soins et qui enregistre des taux de survie de 39,9 % après un arrêt cardiorespiratoire. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un cours obligatoire pour détenir un permis de conduire<sup>1</sup>.

Au Canada, le taux de survie après un arrêt cardiorespiratoire en milieu non hospitalier est de 5 à 6 %, selon la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, mais les chances de survie peuvent augmenter de 75 % si la réanimation cardiorespiratoire est administrée rapidement combinée à l'utilisation d'un défibrillateur. À Ottawa, le taux de survie est de 12 %, soit deux fois plus que la moyenne canadienne<sup>2</sup>.

La formation est-elle trop générale ? Ont-ils un manque d'intérêt pour le sujet ? Une formation de secourisme en milieu routier saurait-elle leur donner un engouement particulier pour un domaine spécifique qui les interpelle chaque jour ?

Plusieurs questionnements peuvent se soulever mais il demeure une certitude : pour sauver des vies et faciliter le rétablissement des accidentés de la route, tout le monde devrait avoir suivi une formation de secourisme en milieu routier et veiller au renouvellement de ses connaissances et de ses compétences.

Dans un contexte où les statistiques parlent d'elles-mêmes, une formation obligatoire de secourisme en milieu routier, tel que développé par l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ), serait un moyen significatif pour inverser les tendances. Il s'agirait d'intégrer la réussite de cette formation dans le processus d'obtention et de renouvellement des permis de conduire qui serait validée par la délivrance d'un certificat.

En plus de passer une grande partie de notre temps sur le réseau routier, celui-ci représente une masse significative de personnes présentes sur les lieux en tout temps et qui peuvent intervenir en cas d'accidents.

Parce que chaque minute compte lorsqu'une personne est victime d'un accident de la route et que de mauvaises manœuvres peuvent être très préjudiciables, il est important d'avoir des conducteurs formés sur les routes du Québec.

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Site Internet de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC - http://www.coeuretavc.ca

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Site Internet de Radio-Canada – http://www.radio-canada.ca

#### 3.1. DES INITIATIVES DANS LE MONDE

Des initiatives à travers le monde ont été inspirées du modèle de Seattle mondialement connu. C'est notamment le cas de plusieurs pays d'Europe qui ont déjà implanté ce processus ou qui souhaitent le concrétiser à court terme.

#### EN BELGIOUE

En mai 2016, le journal belge La Libre titrait « Dans sa réforme du permis de conduire, la Région bruxelloise va rendre obligatoire la formation aux premiers soins » et la secrétaire d'État bruxelloise en charge de la sécurité routière, Bianca Debeats, y confirmait qu'« il s'agirait avant tout de sensibiliser les futurs conducteurs par rapport aux gestes et réflexes à adopter après un accident. Les modalités pratiques doivent encore être définies mais quoi qu'il en soit, ce serait un plus indéniable pour la sécurité routière de toutes et tous ». Pour intégrer cette formation dans le processus d'obtention du permis de conduire, la région bruxelloise a choisi, pour sa part, de prendre en charge les coûts. Une piste évoquée pour défrayer ces coûts était alors de puiser dans le fond de sécurité routière, qui avait récemment été adopté par le gouvernement bruxellois. 3

#### EN FRANCE

En mars 2015, le Sénat français adopte une proposition de loi visant à introduire dans la préparation du permis de conduire des notions élémentaires de premiers secours en cas d'accident de la circulation. <sup>4</sup> Jean-Pierre Leleux, le sénateur UMP à l'origine du texte, a déclaré que cette évolution permettrait de sauver 250 à 350 vies chaque année. D'après un sondage réalisé par YouGov pour le journal 20 Minutes, à peine plus d'un français sur deux (56,3 %) a été initié aux gestes qui sauvent, contre 74 % en Allemagne et plus de 90 % dans certains pays anglo-saxons. Le sondage révélait aussi que 15,8 % des Français ont suivi une formation aux premiers secours à l'initiative de leur employeur et que seuls 8,6 % des Français se forment aux gestes qui sauvent de leur propre initiative, le plus souvent après avoir été confrontés à un évènement dramatique. <sup>5</sup> Les modalités pratiques et le contenu exact de cette nouvelle épreuve n'ont pas encore été définis <sup>6</sup>.

#### **EN SUISSE**

En Suisse, l'inscription au permis de conduire doit être accompagné de l'attestation de réussite au cours de premiers soins. Il est donc nécessaire de passer le cours avant de débuter le processus d'obtention du permis de conduire. Le cours de secourisme obligatoire pour le permis de conduire, intitulé *Cours Samaritain*, est d'une durée de 10 heures réparties sur un week-end ou sur plusieurs soirs de la semaine. Il est reconnu par tous les services automobiles en Suisse et a une validité de 6 ans. §

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Site Internet du journal belge La Libre - http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/formation-premiers-secours-obligatoire-pour-le-permis-de-conduire-a-bruxelles-573013e035708ea2d55200f9

Site Internet Secourisme.net - http://www.secourisme.net/spip.php?breve375

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Site Internet Actusoins.com Toute l'actualité infirmière - http://www.actusoins.com/261993/secourisme-obligatoire-dans-le-cadre-du-permis-de-conduire.html

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Site Internet du journal Le Figaro - http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/07/01016-20131107ARTFIG00449-permis-de-conduire-les-gestes-de-premier-secours-inscrits-a-l-examen.php

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Site Internet de la Confédération suisse - https://www.ch.ch/fr/permis-de-conduire/

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Site Internet de Firstmed École de premiers secours - https://www.firstmed.ch/infos-permis

#### EN AUTRICHE

En Autriche, la formation de premiers secours obligatoire pour obtenir le permis de conduire est de 6 heures, dispensées en trois modules de 2 heures.

#### EN ALLEMAGNE

En Allemagne également, pour s'inscrire à l'examen du permis de conduire, les candidats doivent être titulaires d'un brevet de premiers secours relatifs à la route. C'est d'ailleurs en 1969 que la République fédérale allemande (RFA) ajoute cette nouvelle condition pour obtenir un permis de conduire. Le candidat peut suivre cette formation de 6 heures auprès de l'organisme de son choix et prouver sa réussite grâce à l'obtention d'une attestation. En 1971, le consulat général d'Allemagne en France indiquait dans une lettre adressée à un citoyen français qui souhaitait reproduire l'initiative dans son pays « il a été constaté selon les dires de notabilités médicales ayant trait aux accidents, que le nombre d'accidentés étouffés avait diminué, ce qui tient au fait que les secouristes savent comment placer les blessés [...] et préserver ainsi leur respiration ».

#### En Norvège

En août 2016, un dossier d'actualité du magazine français Femme actuelle titrait « En Norvège, la population est formée aux premiers secours : un exemple à suivre ? » et comparait les deux pays suite à l'adoption du projet de loi français pour intégrer un cours de secourisme à l'obtention du permis de conduire. En Norvège, il est obligatoire de suivre une formation de 4 heures de secourisme lors de la préparation au permis de conduire. Cette durée peut sembler peu mais quand on considère les différentes obligations en matière de secourisme pour les norvégiens dès le plus jeune âge, nous comprenons rapidement qu'il s'agit d'une recertification des connaissances déjà acquises au préalable. En effet, « Au pays des fjords, plus de 90 % de la population est capable de prodiguer les gestes de premiers secours. Résultat : le taux de survie à un accident est bien plus élevé qu'en France.

Une nation de sauveteur : le chiffre a de quoi faire rougir les Français. En Norvège, plus de 80 % de la population a reçu une formation aux gestes de premiers secours. L'immensité du territoire, la nature hostile et l'isolement des populations ont, depuis les années 60, poussé le gouvernement à initier ses citoyens.

Des cours obligatoires dès l'école : sauver une vie s'apprend dès l'entrée en classe. Chaque enseignant a reçu une formation, qu'il dispense ensuite à ses élèves encadrés par une équipe de secouristes. Aucun écolier ne termine ses études sans maîtriser les bases de la réanimation cardiopulmonaire (CPR) et l'utilisation d'un défibrillateur. Inscrit dans les programmes scolaires, cet enseignement est obligatoire et progressif. Vers 5 ans, on se contente d'apprendre aux bambins à composer un numéro d'urgence et à donner leur adresse. Selon une étude parue en 2011, les enfants de 4-5 ans sont en mesure de comprendre une situation d'urgence et de prévenir les secours. À 8 ans, ils savent mettre un camarade en position latérale de sécurité. Ils apprennent au fur et à mesure qu'ils grandissent. Jusqu'à être capable de faire des garrots, de pratiquer un massage cardiaque ou même de sauver une personne de la noyade.

<sup>9</sup> Site Internet Secourisme.net - https://www.secourisme.net/IMG/pdf/secourisme\_et\_permis\_de\_conduire\_all.pdf

Une formation tout au long de la vie : pour que le bénéfice de cette instruction perdure, les Norvégiens sont régulièrement amenés à réactualiser leurs connaissances. Même chose dans de nombreuses entreprises, qui dispensent des cours à tous leurs employés. Surtout, les organisations non gouvernementales (ONG) lancent régulièrement des programmes de formation à destination du grand public, qui répond toujours à l'appel. »<sup>10</sup>

#### **RECOMMANDATION 4**

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE D'INTÉGRER AU *CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE* UNE EXIGENCE POUR LA RÉUSSITE DE LA FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER DANS LE PROCESSUS D'OBTENTION DES PERMIS DE CONDUIRE.

#### **RECOMMANDATION 5**

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE D'INTÉGRER AU *CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE* UNE EXIGENCE POUR LA RÉUSSITE DE L'EXAMEN DE RECERTIFICATION DE LA FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER:

- A LA SUITE D'UNE RÉVOCATION DU PERMIS DE CONDUIRE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS OU PLUS ;
- LORSQUE LE PERMIS DE CONDUIRE EST ÉCHU DEPUIS TROIS ANS OU PLUS.

#### **RECOMMANDATION 6**

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE D'INTÉGRER AU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE UNE EXIGENCE RELATIVE À LA VALIDITÉ DE LA FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER POUR LE RENOUVELLEMENT ANNUEL DU PRIVILÈGE DE CONDUIRE.

#### RECOMMANDATION 7

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE D'EXCLURE DES TROIS EXIGENCES PRÉCÉDENTES, LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE MÉDICAL ET INFIRMIER QUALIFIÉS POUR DONNER LES PREMIERS SECOURS AUX ACCIDENTÉS DE LA ROUTE.

#### 3.2. RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES

Les connaissances et les compétences en secourisme ne peuvent être acquises et conservées à long terme par une seule formation initiale. Il est donc indispensable de prévoir une validation périodique de ces acquis. La validation des acquis pourra être réalisée par une recertification qui considèrera la réussite de l'examen de recertification de la formation de secourisme en milieu routier, sans obligation de suivre la formation. Il sera de la

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Site Internet du Magazine français Femme actuelle - http://www.femmeactuelle.fr/actu/dossiers-d-actualite/norvege-formation-premiers-secours-32137

responsabilité des conducteurs d'évaluer leur niveau de formation en regard des exigences de l'examen et de choisir de suivre la formation de recertification dans son intégralité ou uniquement certains modules. La durée de validité préconisée de la formation de secourisme en milieu routier est de trois ans. Il s'agit d'une durée de validité fréquemment allouée aux formations de secourisme, et notamment, la formation de secourisme en milieu de travail.

#### **RECOMMANDATION 8**

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE D'ENCOURAGER LE RENOUVELLEMENT DES COMPÉTENCES PAR LA RÉUSSITE DE L'EXAMEN DE RECERTIFICATION DE LA FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU ROUTIER, TOUS LES TROIS ANS, AVEC OU SANS REPRISE DE LA FORMATION DE RECERTIFICATION.

#### 3.3. UN PROJET PILOTE DE SIX ANS

Afin d'évaluer les retombées concrètes du programme de formation de secourisme en milieu routier, sa pertinence et son efficacité en faveur de la sécurité routière, le programme devra être en vigueur pendant plusieurs années et pourra faire l'objet d'un projet pilote. Comme il est préconisé d'établir la validité de la formation pour trois ans, une période de six ans comportant une recertification pour tous les détenteurs de permis de conduire semble suffisante, à titre de projet pilote, en raison de la masse significative de conducteurs formés, des potentiels d'intervention et de résultats qui seront obtenus. De plus, cette période sera propice à recueillir les recommandations des conducteurs et des intervenants de la chaîne des secours pour bonifier le projet.

#### **RECOMMANDATION 9**

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE DE RÉALISER UN PROJET PILOTE SUR UNE PÉRIODE DE SIX ANS POUR ÉVALUER LES RETOMBÉES CONCRÈTES DU PROJET SUR LE BILAN DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

# 4. AJOUTER DES ÉQUIPEMENTS DE VISIBILITÉ OBLIGATOIRES POUR LES CYCLISTES, LES CYCLOMOTORISTES ET LES AUTOMOBILISTES

En cas de panne ou d'accident, la visibilité des véhicules et des personnes impliquées ainsi que celle des usagers de la route portant secours ou assistance, est un élément clé pour augmenter la sécurité sur les lieux d'un accident et, ainsi, éviter les suraccidents. Avec une formation de secourisme en milieu routier, il est important que les conducteurs disposent de matériel pour être visible sur la route.

Lorsque les usagers de la route sont amenés à quitter leur véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence, ils devraient être obligatoire de revêtir et/ou d'actionner des équipements de visibilité, en plus d'utiliser les feux de détresse. Ces équipements devraient ainsi être ajoutés à la liste des équipements obligatoires prévue au *Code de la sécurité routière* du Québec pour tous les véhicules circulant sur les routes de la province et en nombre suffisant pour le conducteur et ses passagers. Par exemple, en France, le *Code de la route* oblige, notamment, un gilet de visibilité et/ou un triangle de signalisation selon les véhicules.

#### **RECOMMANDATION 10**

L'ASSOCIATION DES PREMIERS RÉPONDANTS DU QUÉBEC (APRQ) RECOMMANDE DE PROCÉDER À UNE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE DU *Code de la sécurité routière* DU QUÉBEC POUR OBLIGER TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE À :

- POSSÉDER DES GILETS DE HAUTE VISIBILITÉ DANS LES VÉHICULES, FACILEMENT ACCESSIBLES ET EN NOMBRE SUFFISANT POUR LE CONDUCTEUR ET SES PASSAGERS ;
- PORTER UN GILET DE HAUTE VISIBILITÉ EN CAS D'IMMOBILISATION DU CONDUCTEUR OU DU VÉHICULE SUR LA CHAUSSÉE OU SES ABORDS SUITE À UN ARRÊT D'URGENCE ;
- LORSQUE POSSIBLE, DISPOSER UN TRIANGLE DE SIGNALISATION OU DES FUSÉES INCANDESCENTES EN AMONT DU VÉHICULE OU DE TOUT OBSTACLES PHYSIQUES OU GÉOGRAPHIQUES POUVANT CACHER LE LIEU D'ARRÊT D'URGENCE DU VÉHICULE OU LE SITE DE L'ACCIDENT.

#### 5. CONCLUSION

Avec ses recommandations, l'Association des Premiers Répondants du Québec (APRQ) propose de mettre en application de nouvelles idées qui permettront au Québec d'aller plus loin et d'approcher toujours plus les pays les plus performants en matière de sécurité routière.

L'APRQ est fière d'apporter son expertise à la concrétisation de nouvelles pistes de solutions visant à améliorer le bilan routier. C'est avec une grande satisfaction qu'elle constate que la pertinence de son projet de programme de formation de secourisme en milieu routier trouve un écho dans la vaste consultation publique de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Ce projet revêt des valeurs humaines, d'entraide, de santé, de formation et de développement des compétences, mais également, des objectifs sociaux avec de meilleures conditions de rétablissement des accidentés de la route et de leur famille, et des objectifs économiques relatifs à l'indemnisation des accidentés de la route et des soins de santé.

Parce que chaque minute compte lorsqu'une personne est victime d'un accident de la route et que de mauvaises manœuvres peuvent être très préjudiciables, il est important d'avoir des conducteurs formés sur les routes du Québec.

La sécurité routière : ça nous concerne tous !

#### RÉFÉRENCES

#### Site Internet de la Société de sauvetage

https://www.sauvetage.qc.ca/

#### • Site Internet de l'Institut de la statistique du Québec

https://www.stat.gouv.qc.ca/

#### Site Internet de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

https://www.coeuretavc.ca/

#### Site Internet Service-public.fr

https://www.service-public.fr/

#### Site Internet de la Confédération suisse

https://www.ch.ch/fr/permis-de-conduire/

#### Site Internet du journal belge La Libre

http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/formation-premiers-secours-obligatoire-pour-le-permis-de-conduire-a-bruxelles-573013e035708ea2d55200f9

#### • Site Internet du journal Le Figaro

http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/07/01016-20131107ARTFIG00449-permis-de-conduire-les-gestes-de-premier-secours-inscrits-a-l-examen.php

#### • Site Internet de Firstmed École de premiers secours

https://www.firstmed.ch/infos-permis

#### • Site Internet Secourisme.net

http://www.secourisme.net/spip.php?breve375

#### • Site Internet Actusoins.com Toute l'actualité infirmière

http://www.actusoins.com/261993/secourisme-obligatoire-dans-le-cadre-dupermis-de-conduire.html

#### • Site Internet du magazine Femme actuelle

http://www.femmeactuelle.fr/actu/dossiers-d-actualite/norvege-formation-premiers-secours-32137